

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs	9
ALLOCUTIONS	11
1- Le Président du comité d'organisation	13
2- Le chef du Département de Philosophie	17
CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX	21
1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU	23
2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA	37
3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA	51
CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE	73
AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE	75
1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique, 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN	77
2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO	93
3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO	111
4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique, 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN	133
5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU	151
6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO	167

7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !, 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU	183
8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?, Agoussi Alphonse MOGUÉ	205
9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique, Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE	221
10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines, Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO	241
11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT, 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou	257
12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal, Mamadou Diouma DIALLO	273
13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine, Ouandé Armand REGNIMA	291
AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION	307
14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire, Koffi Jacques Anderson BOUADOU	309
15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire), Yogblo Armand GROGUHÉ	323
16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture, Kouassi KPANGUI	347
17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0, Antonin Idriss BOSSOTO	369
18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel, Rodrigue Paulin BONANÉ	391

19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation,	
1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN	409
20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote,	
Djakaridja YÉO	421
21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique,	
1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO	441
22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux,	
Masseniva TRAORÉ	469
23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web,	
Kouassi Olivier SEY	487
24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique,	
Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE	507
AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE	525
25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire,	
1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI	527
26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?,	
Doforo Emmanuel SORO	547
27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique,	
Amara SALIFOU	567
28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence,	
Laurent GANKAMA	583
AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE	599
29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun,	
Saidou ABOUBAKAR	601
30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux,	
1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA	621

31. Réseaux sociaux et recomposition du monde, 1. Soualo BAMBA 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO	637
32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30), 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA	651
33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland, Elavagnon Dorothée DOGNON	663
34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux, Kouadio Julien KOUASSI	685
35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain, Florence BOTTI	705
36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux, Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ	721
37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques, 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI	733
AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT	747
38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol, 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO	749
AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE	769
39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité, 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA	771
40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?, Kouadio Victorien EKPO	789
41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître, Bernadette GANSONRE	803

42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle, Yao Francis KOUAMÉ	823
43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale, Titi Eri Aramatou PALE	841
44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive, Koffi KOUASSI	863
45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales, Tiasvi Yao Raoul AGBAVON	878
46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau, Adjoua Marie Jeanne KONAN	891
47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples, Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ	907
AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ	921
48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité, Oliver P. NGUEMA AKWE	923
49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien, Amin Elise KOUADIO	939
50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité, Mohamed CAMARA	955
AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES	969
51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF, Esther Delwendé KONSIMBO	971
52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook, Waliyu KARIMU	987
SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE	1003

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux

Contexte et justification

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribue à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

Problématique et objectifs

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

Axes du colloque

Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.

COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

COORDINATION

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Vice-Présidents :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Membres :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Thiémélé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

Vice-Président : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Président : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

Membres :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

Membre : Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET

Responsable : Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

Membre : Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

COMMISSION RESTAURATION

Responsable : Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

Membres :

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES

Responsable : M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

Membre : Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION

Responsable : Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

Membre : Dr Florence BOTTI, Assistante

COMMISSION LOGISTIQUE

Responsable : M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

Membres :

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE

Responsable : M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

Membres :

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS

Responsable : M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

Membres :

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE

Prof. YAPI Ayenon
Prof. YEO Nicolas
Prof. KOUASSI Marcel
Prof. KOUAKOU Antoine
Dr MC KOUASSI N'Goh
Dr MC DOSSO Faloukou
Dr MC DAGNOGO Baba
Dr MC KOUASSI Assanti
Dr MC PILLAH N. Privat
Dr MC KPANGUI Kouassi
Dr MC KOFFI Eric
Dr MC SILUE Fatogoma
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr SÉKA Koko
Dr GALA Bi
Dr PALE Titi
Dr SALIFOU Amara
Dr SORO Jean
Dr SÉKA Chayé
Dr YAO Odilon
Dr NIANGORAN Adjo
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

Dr MC DELLA T. Barthélémy
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr KONE A. Alassane
Dr ANGAMAN K. Mathieu
Dr AFFRO Jonasse
Dr SIALLOU Kouassi Hermann
Dr KOUA Guéi Simplicie
Dr MOULO Kouassi Elisée
Dr KADIO Offo Elisée
Dr KACOU OI Kacou
Dr BOTTI Florence
Dr KOUASSI A. Madeleine
Dr KOUASSI Koffi
Dr GUI Désiré
Dr Gnagne Akpa Akpro
Dr SANOGO Assane
Dr TIENE Baboua
Dr SORO Torna
Dr SORO Doforo Emmanuel
COULIBALY Sounan

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATISATION DE L'INFORMATION DANS L'ESPACE PUBLIC SUBSAHARIEN : ENTRE LIBERTÉS D'EXPRESSION ET COMMUNICATIONNELLE

Faloukou DOSSO

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

faloukou@hotmail.com

Résumé :

Aujourd'hui, les réseaux sociaux prennent activement part à la gestion de la société par la démocratisation de la communication et de l'information en influençant les décisions étatiques. Ainsi, les réseaux sociaux vont fertiliser l'espace public subsaharien en pleine mutation socio-politique et économique, en flexibilisant considérablement la liberté d'expression comprimée dans les canaux conventionnels ou traditionnels de communication et d'information. Il s'agit de briser la main basse sur la communication et l'information pour éradiquer toute monarchisation de la gestion de l'État grâce aux réseaux sociaux qui font effectivement obstacle à toute mutilation de la liberté en faisant barrage aux activités communicationnelles et informationnelles étriquées. Dans cette logique, ce texte se fixe l'objectif de démontrer que, bien que les réseaux sociaux distillent de vibrantes toxines communicationnelles et informationnelles, c'est en oscillant nécessairement entre les libertés d'expression et de communication que la dynamisation de toute vie sociétale subsaharienne sera une réalité.

Mots clés : Communication, Espace public, Information, Libertés, Réseaux sociaux.

Abstract:

Today, social networks take an active part in the management of society through the democratization of communication and information by influencing state decisions. Thus, social networks will fertilize the sub-Saharan public space in the midst of socio-political and economic change, by considerably flexing freedom of expression compressed in conventional or traditional channels of communication and information. It is a question of breaking the control over communication and information to eradicate any monarchization of the management of the State thanks to social networks which effectively

obstruct any mutilation of freedom by blocking narrow communication and informational activities. In this logic, this text sets itself the objective of demonstrating that, although social networks distill vibrant communicational and informational toxins, it is by necessarily oscillating between freedoms of expression and communication that the dynamism of all societal life sub-Saharan Africa will be a reality.

Keywords : Communication, Public space, Information, Freedoms, Social networks.

Introduction

Les réseaux sociaux, sites Internet accessibles aux internautes via un navigateur Web, aux grands espaces de communication, de partage d'information, offrent la possibilité aux professionnels, aux particuliers d'être interconnectés, sans tenir compte de leur situation géographique. Dans ce monde virtuel, qui ne fait que se virtualiser de plus en plus, les médias sociaux, l'autre nom des réseaux sociaux, vont faciliter l'accès à l'information et à la formation, dynamiser la communication permettant aux citoyens de prendre part à la gestion de leur société. Ainsi, la gestion de la société n'est plus l'affaire de la société politique, l'élite au pouvoir.

À vrai dire, « la digitalisation du monde, accélérée par les réseaux sociaux, entraîne des mutations dans les conduites humaines qui font sauter définitivement un certain nombre de barrières, dont celle qui sépare la vie publique d'avec la vie privée » (R. Redeker, 2021, p. 15). Ainsi, le centre de gestion de la cité se déplace. La liberté d'expression ne parvient plus à faire barrage aux diverses activités communicationnelles, informationnelles sous l'épineuse bannière des canaux conventionnels de communication et d'information.

Bien qu'ils distillent de véritables toxines communicationnelles et informationnelles, les réseaux sociaux influencent les décisions de l'État et révolutionnent tout espace public. L'espace public subsaharien, en n'étant pas épargné par cette "*virtualisation*" du monde, est sans doute exposé au courroux de la gestion de l'État qui contrôle les canaux de diffusion de la communication et de l'information. Il se pose le problème de l'impact des réseaux sociaux sur le

processus de démocratisation de la communication et de l'information dans un spécifique cadre où la liberté d'expression est, de plus en plus, étriquée. Comment les réseaux sociaux parviennent-ils à influencer les décisions de l'État dans la gestion de la société ?

En saisissant les réseaux sociaux dans leur volonté de dynamiser l'espace public, l'on comprend la nécessité de redimensionner le cadre de promotion de la liberté d'expression, de parole. Ainsi, pour influencer les décisions des États subsahariens dans leur espace public, n'est-il pas approprié que la démocratisation de l'information oscille entre les libertés d'expression et communicationnelle ? Ce qui importe, c'est la nécessité de se défaire du « politiquement correct » ventilé par la liberté d'expression en vue de faire la promotion de la liberté communicationnelle.

C'est dans les interstices des réseaux sociaux et dans leur capacité à révolutionner la communication et l'information dans la gestion de la société (1) que l'on peut dénoncer l'absolutisation de la gestion de l'État qui se déploie dans les réquisits de la liberté d'expression. C'est à la suite de la conceptualisation des termes du sujet que l'on évoquera l'influence des réseaux sociaux dans la dynamisation de l'espace public subsaharien (2). Il s'agit donc d'obstruer toute gestion absolutisante de la société pour la démocratisation de la communication, de l'information qui doit osciller impérativement entre les libertés d'expression et de communication. Les réseaux sociaux viennent dynamiser la vie sociétale subsaharienne (3).

1. Les réseaux sociaux et la gestion de l'espace public subsaharien

Les réseaux sociaux sont en constante évolution. De nouvelles tendances dans le monde de la communication et de l'information sont promues. Leur essor favorise la communication digitale, l'autre nom de la communication numérique qui prend de l'ampleur et pose le problème de la mainmise sur la communication et l'information, la question de la liberté d'expression. Cette situation vient bouleverser la communication et l'information, désorganiser franchement les canaux conventionnels et/ou traditionnels de déploiement de la société. Les réseaux sociaux ont leur mot à dire dans la gestion de tout espace

public puisqu'ils arrivent à modifier, influencer toute prise de décision pour organiser la société. Il est question d'utiliser des plateformes appropriées pour établir une stratégie de social média efficace.

1.1. Le monde de la communication et de l'information à l'ère des réseaux sociaux

Jamais sans doute, depuis l'avènement de la télévision et, plus récemment, au lendemain de l'implosion du système soviétique, les relations réciproques entre les médias et les sociétés n'avaient été aussi perceptibles. Jamais les influences réciproques n'étaient apparues avec une telle évidence entre les médias, anciens et nouveaux mêlés, et la nature du lien social, la façon dont la société se désigne elle-même, comme un Tout ou comme une association, comme unité organique (Gemeinschaft ou Corporate), ou bien comme Societas (Gesellschaft) ou (Partnership). (F. Balle, 2005, p. 617).

Le monde de la communication et de l'information a une influence perceptible sur la société à telle enseigne que l'on ne peut évoquer le terme de sociabilisation hors des médias qui déterminent la nature du lien social. Ce monde désigne la société comme un Tout, du Tout comme association, comme unité organique, comme Societas.

À vrai dire, « les médias constituent un pouvoir de gestion de la société (le quatrième dans les démocraties modernes). Leur déploiement communicationnel et informationnel obéit à de rigoureuses règles dépassant les prérogatives des discours médiatiques » (F. Dosso, 2021, p. 157) qui s'effritent là où « les conseillers en communication contrôlent aujourd'hui l'image des gouvernants comme des grands patrons et sont passés maîtres dans l'art de manipuler les journalistes et l'opinion » (A. Gorius et M. Moreau, 2013). Du coup, le monde de la communication et de l'information se constitue en un véritable espace de manipulation où tout est mis en place pour ventiler tout ce qui peut aider à contrôler monarchiquement la gestion de la société.

Les médias suivent ce que leur imposent leurs bailleurs de fonds et les conseillers en communication pour toujours engranger des intérêts et contrôler le monde de la communication et de l'information. Ainsi, ces "gourous", l'autre nom des conseillers en communication, fonctionnent en oscillant entre les manipulations politiques et économiques en vue de contrôler les gouvernants et les patrons de presses. Aussi, « quand les hommes ne peuvent plus changer les

choses, ils changent les mots » (A. Gorius et M. Moreau, 2013, p. 5). En effet, ce sont les réseaux sociaux qui mettent à nu la supercherie communicationnelle et informationnelle, promeuvent une manière de communiquer et d'informer qui ne respecte pas toujours les règles et les prérogatives des discours médiatiques.

Avec les réseaux sociaux, le monde de la communication et de l'information traverse des zones de turbulence puisque les médias dits conventionnels et tout ce qui se rapporte à la communication sont mis en minorité dans l'obéissance aux règles et les prérogatives des discours médiatiques. La rapidité ou réactivité dans la diffusion ou rediffusion de l'information et la nécessité de communiquer facilement avec les autres de l'autre côté du monde sont des puissants éléments dans la balance communicationnelle, informationnelle, déployés en vue de concurrencer les médias conventionnels.

[À vrai dire,] les réseaux sociaux sur Internet sont des réseaux communautaires ; il s'agit d'infrastructures en ligne permettant de relier des personnes physiques et/ou morales entre elles afin de créer des échanges et d'engendrer des interactions. Les réseaux sociaux sont une forme particulière de médias sociaux, qui comprennent également les blogs, par exemple. Ces réseaux sociaux peuvent être de grande envergure, avec un espace personnalisé (un profil ou compte d'utilisateur sur une plateforme de médias sociaux) permettant de mettre en ligne à peu près tout ce que l'on souhaite, notamment ce qui relève de la sphère privée : MySpace, Facebook. (S. Montévrin, 2019, p. 8).

Les réseaux sociaux, médias sociaux ou réseaux communautaires, sont des espaces d'échanges en ligne, une interaction numérique entre des personnes physiques, morales pour communiquer, former, informer commercer, sociabiliser. Ces plateformes des médias sociaux vont mettre en ligne ce que l'on souhaite, l'on veut faire, ce que l'on veut entendre. Il existe plus d'une soixantaine (60) de réseaux sociaux dont les dix les plus usités sont : Facebook, YouTube, WhatsApp, Instagram, WeChat, TikTok, Messenger, Snapchat, Douyin, Telegram.

Loin d'évoquer l'importance des utilisateurs afin d'un classement qui évoque ceux qui sont les plus usités, il faut s'en tenir à leur force de frappe, de diffusion qui vient mettre en grande difficulté les médias d'État sur la voie de la monopolisation de la communication et de l'information.

1.2. Les médias d'État et la monopolisation en question

L'État désigne les institutions de décisions qui fonctionnent sur un territoire donné en vue de le contrôler et assujettir tout sous son autorité. L'État affiche son autorité au-dessus de toute autorité en imposant ses appareils répressifs (Police, Tribunal, Armée, Prison, Administration) et idéologiques (l'École, l'Université et les Institutions d'État qui assurent la reproduction principielle de la société bourgeoise au pouvoir). Il s'agit d'obstruer toute velléité d'insoumission et d'éviter qu'aboutisse l'attitude fondamentalement révolutionnaire de la classe ouvrière qui est soumise à l'idéologie bourgeoise.

[Sans doute,] l'État est, entièrement quant à son origine, et presque entièrement quant à sa nature pendant les premiers stades de son existence, une organisation sociale imposée par un groupe vainqueur à un groupe vaincu, organisation dont l'unique but est de régler la domination du premier sur le second en défendant son autorité contre les révoltes intérieures et les attaques extérieures. Et cette domination n'a jamais eu d'autre but que l'exploitation économique du vaincu par le vainqueur. (F. Oppenheimer, 1913, p. 6).

Le meilleur fonctionnement de l'État doit aller de pair avec celui des médias d'État et/ou les médias gouvernementaux. Aucun État ne se déploie sans des médias, à son entière disposition, qui, en réglementant sa domination, font passer les informations qui épousent sa dynamique, s'assurent que tout est sous son contrôle. Les médias gouvernementaux s'approprient la télévision et le cinéma, la presse écrite, la radio, Internet, l'affichage, ces cinq supports pour assurer la bonne marche de l'État sans omettre les technologies de l'information et de la communication. L'État détient les moyens de communication et d'information nécessaires pour imposer son autorité, diffuser les informations et avoir une emprise sur la cité. Sans doute, il est question d'accompagner sa gestion du territoire et imposer son emprise sur tout ce qui se passe dans sa zone d'influence ; d'où la nécessaire promotion d'une liberté d'expression qui se déploie dans les méandres du politiquement correct.

1.3. La liberté d'expression dans les méandres du « politiquement correct »

« La liberté d'expression n'a pas le caractère d'évidence qu'elle avait auparavant, parce que nous sommes conscients du rôle qu'ont joué les journaux, les caricatures et les stéréotypes dans la préparation du pire ». (D.

Ramond, 2018, p. 16). En effet, la liberté d'expression, dans les limites du « *politiquement correct* », est un « *objet juridique* » qui occupe une place prépondérante dans les systèmes juridiques qui favorisent sa dynamique puisqu'elle ne conteste pas les normes, ni ne les discute.

La liberté d'expression n'est pas seulement une liberté fixée par le droit, mais également un principe et un ensemble de pratiques qui, souvent, précèdent le droit existant, le bousculent et contribuent à le faire évoluer. Son histoire, faite d'à-coups et de coups de force, est tout sauf pacifique et linéaire ; elle est le fruit de procès et de conflits violents. Chaque fois surviennent des questions que les lois seules ne peuvent trancher : quelles sont les limites du dicible et du représentable ? Que faire des formes d'expression qui ne sont pas encore autorisées, mais pourraient le devenir ? (D. Ramond, 2018, p. 9).

En effet, la liberté d'expression oscille entre le droit et les pratiques qui précèdent le droit existant. Sa fonction politique la maintient dans les limites « déterminées par la loi ». L'article 11 de la Déclaration stipule ceci : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». La liberté d'expression se tient sur la crête de l'acceptable et de l'inacceptable en limitant ce qui peut être dit et représenté. « Longtemps pensée comme une limite au pouvoir de l'État afin de garantir le pluralisme, cette liberté est dorénavant brandie pour lutter contre les prétentions des minorités à obtenir de la reconnaissance sur la scène publique » (D Ramond, 2018, p. 11). Ce qui importe avec la liberté d'expression, c'est d'amener de la sérénité là où règne le pathos. En effet, les propositions à défendre pour révéler qu'il est difficile de parler de liberté d'expression sont :

1. On peut concevoir des limites claires et cohérentes à la liberté d'expression.
2. Défendre la liberté d'expression au nom de ses conséquences positives est inutile, voire contre-productif.
3. La seule raison valable de limiter la liberté d'expression réside dans ses conséquences négatives éventuelles.
4. Ces conséquences s'évaluent toujours sur un récepteur hypothétique.

5. Il est justifié de punir les atteintes aux personnes, en particulier à leurs appartenances, il est injustifié de punir les atteintes aux préférences.

6. On peut distinguer les stéréotypes, d'un côté, et le fait de désigner des ennemis, de l'autre. (D. Ramond, 2018, p. 11-12).

Les pensées dissidentes qui sont en faveur du progrès et le crédit qu'il faut accorder à une opinion vraie sont des raisons qui vont pousser à défendre la liberté d'expression autour du "*politiquement correct*". En effet, « parler de « *politiquement correct* » fait moins peur que parler de « *moralement correct* ». La vérité, bien entendu, est qu'il n'y a pas à choisir entre politique et morale. Nous avons besoin des deux, mais la morale est toujours plus exigeante que la politique ». (A. Feertchak, 2016, p. 47).

[Le politiquement correct ne peut qu'être] la tyrannie des bons sentiments, de la morale qui prétend s'appliquer hors de son ordre. Le politiquement correct, toutefois, n'est pas l'expression de la majorité. C'est l'un de ses paradoxes. Le politiquement correct relève de la pensée dominante, mais celle-ci est le fait d'une ou de plusieurs minorités qui ont réussi à s'imposer, notamment dans les médias. Le politiquement correct, pour le dire autrement, ce n'est pas la *doxa*, l'opinion courante, mais la *paradoxa* dominante, le contraire de ce que pense la majorité, érigé en position dominante. (A. Feertchak, 2016, p. 11).

Pour éviter de s'enfermer dans une définition plus rigide, l'« on appellera « liberté d'expression » le fait de diffuser un message au sens large (théorique, artistique, satirique, littéraire, descriptif) par des mots, des images, des symboles ou des attitudes. En somme, les comportements qui injectent du sens et des formes dans le monde » (D. Ramond, 2018, p. 46). La liberté d'expression se soucie de donner du sens et des formes dans le monde. Parler, discourir, communiquer ou s'exprimer et opter pour le bien public assurent l'échange d'idées, privilégient les diverses formes d'expression les plus vulnérables à la censure. Il est question donc d'offrir un mécanisme approprié de limitation de la liberté d'expression.

« Dans l'histoire de la pensée politique, la liberté de parole n'est pas une liberté comme les autres ; elle aurait déclenché le mouvement grâce auquel les sociétés modernes sont sorties de l'obscurantisme ». (D. Ramond, 2018, p. 34). La liberté d'expression fait partie de la liberté de parole qui n'est pas comme les autres puisqu'elle se déploie entre « parler, discourir, communiquer ou

s'exprimer ». (D. Ramond, 2018, p. 34). La posture de libération de la parole prend une autre tournure à l'ère de la floraison des réseaux où les agences étatiques de régulation du monde audio-visuel ne parviennent plus à cerner la vitesse de diffusion de la communication et de l'information. L'espace public, subsaharien, est attiré par une diffusion communicationnelle et informationnelle flexible faisant profiter ses citoyens de tout ce qui se passe de l'autre côté de la planète dans les plus brefs délais. Tout est rapidement connu et su par les citoyens d'un bout à l'autre du monde.

À vrai dire, la dynamisation de tout espace public, y compris celui subsaharien, doit assurer la défense de la liberté d'expression des autres. La liberté d'expression se déploie dans les méandres du "*politiquement correct*" et prend une autre tournure à l'ère de l'essor des réseaux sociaux. En oscillant entre la pluralité, la conflictualité et la pratique autoritaire, la liberté d'expression fait la promotion de la civilisation occidentale, de l'occidentalisation de la liberté. Ainsi, « la liberté d'expression court le risque d'être de plus en plus perçue comme déséquilibrée et hypocrite, et de ne plus susciter l'enthousiasme de quiconque » (D. Raimond, 2018, p. 191) à l'ère de l'essor des réseaux sociaux qui arrivent à influencer tout espace public.

2. Les réseaux sociaux et l'espace public, subsaharien

[Les réseaux sociaux permettent] aux gens de se rencontrer et de rompre avec l'isolement social. Mieux, [ils favorisent] le désenclavement. Dans certaines localités du monde rural, loin des grandes agglomérations ou des pôles urbains, les utilisateurs voient les limites géographiques s'effacer grâce aux nouvelles technologies. Le temps est également réduit. Immédiateté, instantanéité, on peut contacter quelqu'un ou se tenir informé d'un événement dans la minute. On gagne également du temps car les réseaux sociaux permettent la centralisation des informations. (S. Montévrin, 2019, p. 15).

En effet, l'espace public subsaharien est devenu celui de la rupture avec l'isolement social en favorisant le désenclavement informationnel et communicationnel. Cela sous-entend que les limites géographiques vont s'effacer grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. C'est ainsi que les réseaux sociaux vont permettre à tout espace public d'aller immédiatement et instantanément à l'information en servant de contrepois à la monopolisation de la communication et de l'information qui est

assurée par les autorités étatiques de régulation de l'information et de la communication. Du coup, la fin, en tant qu'objectif, des réseaux sociaux, réside dans la fin, en tant qu'achèvement, de l'État pour la diffusion de la communication et de l'information.

2.1. Les réseaux sociaux et la nouvelle diffusion des informations et de la communication

Avec les réseaux sociaux, un pan de fonctionnement de l'État va être en grande difficulté dans sa volonté de faire profiter à sa population, à la société sa capacité communicationnelle et informationnelle. Il est question de cette initiative de l'État qui tue toute individualité, fait perdre le sens de l'individu.

La perte du sens de l'individu, en obstruant le jeu des possibles à tous dans la compétition de la vie et la mise en place d'une société fermée à tout épanouissement des individualités, n'est qu'un réel indicateur d'enfermement « dans les communautarismes et autres collectivismes verts, rouges ou bruns qui détruisent la liberté et la responsabilité et mènent volontiers au terrorisme » (J.-P. Delsol, 2015, p. 42) ou bien à la profusion des usagers des réseaux sociaux. Du coup, les médias sociaux vont envahir communicationnellement le monde de la communication de l'information et handicaper le fonctionnement des canaux conventionnels et/ou traditionnels de diffusion en posant l'épineux problème de la liberté d'expression. L'avènement des réseaux sociaux permet ainsi de sortir « de la parole unique et unilatérale » (J.-P.- Delsol, 2015, p. 47). Cela sous-entend que les réseaux sociaux font naître l'autre catégorie de diffusion des informations où des fonctions prennent forme et/ou agissent sur les prises de décision de la société politique, l'élite au pouvoir.

Les réseaux sociaux influencent les manières de penser et d'agir des citoyens en les modelant. Ils imposent leurs dictas à l'espace public, y compris celui subsaharien. En effet, « les réseaux sociaux portent en eux un potentiel social qui est utilisé par les jeunes pour tester leurs identités, les affermir ou s'en écarter » (P. Adico, 2018, p. 211). L'on comprend la floraison d'influenceurs, selon leur ligne éditoriale, de cyber-activistes selon leur appartenance aux partis politiques qui ont un impact considérable sur l'espace public subsaharien. « Le

danger d'une fuite de la réalité est ici à souligner et peut conduire à une exposition de l'identité à d'autres phénomènes qui ne laissent pas indifférents » (P. Adico, 2018, p. 216). En effet, une posture déviationniste des réseaux sociaux voit le jour et expose l'identité à des phénomènes, à ce qui ne se lasse pas, ne laisse pas indifférent. Les réseaux sociaux ne font que favoriser un type d'exhibitionnisme qui est récompensé par le nombre de vues.

Une logique de récompenses liée au nombre de vues cristallise la volonté de se faire entendre. Les questions de pudeur et de sociabilisation vont entrecroiser celles de liberté d'expression, de parole. Un monde des réseaux sociaux se crée et rend difficile la posture régaliennne de l'État de vouloir contrôler les acteurs qui influencent l'espace public subsaharien. « Les réseaux, dans leur logique de tout mettre à nu, dépossèdent l'intime de ce qu'il comporte de personnel pour en faire un conformisme ». (A. D. Agbessi, 2018, p. 227). En effet, les réseaux sociaux, bien qu'ils distillent des toxines, vont actionner la démocratisation de la communication et de l'information.

2.2. Les réseaux sociaux et la démocratisation de la communication, de l'information

Le monde de la communication et de l'information connaît une côte de popularité à l'ère de l'émergence des réseaux sociaux qui le poussent à se donner les meilleurs moyens de se faire entendre et d'influencer la société politique. Cela sous-entend que les réseaux sociaux bouleversent les données communicationnelles et informationnelles dans l'optique de promouvoir la communication numérique. Ainsi, bien qu'ils distillent des toxines communicationnelles, les réseaux sociaux vont démocratiser la communication et l'information en générant « de nouvelles façons de communiquer, de se parler, d'écrire » (O. Goré, 2018, p. 25), d'informer et de s'informer. L'on parle de nouvelles transparences où tout se révèle à une vitesse éclair, rapidement. Ce sont les réseaux sociaux qui vont alimenter le monde de la communication et celui de l'information, en faisant la promotion de nouvelles transparences.

À vrai dire, « les nouvelles transparences facilitent l'accès et la diffusion de l'information dont on sait qu'elle est au centre d'importants enjeux de pouvoir,

fragilisant ainsi la posture des « chefs » qui en étaient les détenteurs quasi exclusifs » (C. Arouna, 2018, p. 121). Avec plus d'une soixantaine de réseaux sociaux dans le monde de la communication et de l'information, il est difficile pour des « chefs » d'avoir l'exclusivité de l'information et de la communication au centre d'importants enjeux de leur pouvoir. Sans doute, la puissance de pénétration des réseaux sociaux laisse entrevoir la vive volonté de contourner les canaux conventionnels d'information et de communication qui manifestent l'intention de détenir l'exclusivité de la communication et de l'information.

Avec les réseaux sociaux, l'on peut parler de la naissance d'une gestion communicationnellement ouverte de la société, de l'espace public, y compris l'espace public subsaharien. « Les réseaux sociaux forment des parcs humains, certes; mais des parcs où l'égalité règne ». (R. Redeker, 2021, p. 186). Bien qu'ils présentent un visage bouillant et/ou brouillant où tout est ignoré, « les différences de richesses, d'éducation, de culture, de compétence, d'intelligence, de maturité, de race » (R. Redeker, 2021, p. 186), les réseaux sociaux promeuvent des standards d'égalité et de légitimité qui sont des filtres à censure. Ils ne prônent que des aptitudes de dynamisation de la gestion de la société puisque « supprimer la misère, alléger [fondamentalement] l'exploitation des hommes les uns par les autres, n'est aucunement leur affaire. Non économique et non sociale, cette conception de l'égalité est avant tout biologique ». (R. Redeker, 2021, p. 188). Les réseaux sociaux sont loin d'être des vecteurs d'éradication de l'exploitation de l'homme par l'homme. La question de la misère, de la lutte contre la misère n'est pas leur élément constitutif. En effet, le social des réseaux sociaux tourne autour du comment développer l'interaction sociale, se constituer un réseau de connaissances, d'amis ou de relations professionnelles en vue d'interagir en temps réel.

Toutefois, il est bon de retenir que les réseaux sociaux représentent « une chance encore mal exploitée : entre représentation, désincarnation, entre-soi et autopromotion, le sens de la communauté est sans doute à peaufiner » (S. Montévrin, 2019, p. 22). Ils ont encore quelque chose à donner dans la dynamisation de tout espace public.

3. Pour un espace public subsaharien plus dynamique : de la liberté d'expression à la liberté communicationnelle

Les réseaux sociaux sont de l'ordre de « cette « nouvelle modernité » [qui] croit au progrès, au marché et à la liberté. L'avenir de l'avenir, c'est alors l'expression de la liberté de commencer, de penser, de posséder, d'échanger, de voter » (J. Attali, 2015, p. 13). Une ère d'expression voit le jour, au-delà de la liberté d'expression. La dynamique de l'espace public subsaharien ne peut se déployer qu'entre les libertés d'expression et communicationnelle.

3.1. Les réseaux sociaux entre la liberté d'expression et la liberté communicationnelle

La liberté d'expression, sur la sellette à l'ère des réseaux sociaux, demande que l'on s'ouvre à la liberté communicationnelle. Il faut lier la notion de publicité à l'espace public pour obtenir un monde de liberté où c'est la raison qui éclaire les hommes, le monde jusqu'aux strates les plus reculées. En démocratie, la voix de la majorité compte en tenant compte de celle des minorités. Toutefois, les réseaux sociaux vont se constituer en le porte-flambeau des minorités. Cela sous-entend que les réseaux sociaux sont, non seulement pour les minorités, mais surtout « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (S. Montévrin, 2019, p. 46). Les réseaux sociaux sont un outil de démocratisation parvenu à étouffer la liberté d'expression étant donné que cette dernière s'apparente à une pratique autoritaire.

Ce qui importe, c'est « de faire échapper la liberté d'expression au triste sort qui lui est réservé dans l'actualité politique et médiatique » (D. Ramond, 2018, p. 190). Il s'agit donc de garantir et rendre compatibles les libertés subjectives en vue de recourir à la liberté communicationnelle qui est comprise « comme la possibilité, mutuellement présumée dans l'activité orientée vers l'intercompréhension, de prendre position sur les énoncés d'un vis-à-vis et sur les exigences de validité ainsi émises, qui dépendent de la reconnaissance intersubjective » (J. Habermas, 2012, p. 136).

La liberté communicationnelle intègre une attitude performative entre les citoyens en leur permettant de se déployer sur la base du respect des actes de

paroles entre la vérité, la sincérité et le consensus. La liberté communicationnelle exige des acteurs d'avoir recours aux énoncés qui constituent simultanément les actes auxquels ils se réfèrent. Il faut créer une relation interdépendante et/ou intersubjective liant les acteurs de la sociabilisation consensuelle de la société à des obligations illocutoires. Elle favorise ainsi une relation intersubjective entre les médias légitimés par une autorisation à usage public et leurs divers champs d'influence.

[En effet,] de la même manière que la liberté communicationnelle est, avant toute institutionnalisation, référée aux conditions d'un usage du langage orienté vers l'intercompréhension, l'autorisation quant à un usage public de la liberté communicationnelle dépend des procédures et des formes de communication assurées par le droit dans lesquelles les processus de délibération et de décision peuvent se dérouler. (J. Habermas, 2012, p. 145).

En effet, la liberté communicationnelle améliore l'espace public en cautionnant les acteurs à favoriser une attitude performative les uns avec les autres. Il faut leur permettre de s'entendre, d'attendre l'un de l'autre des prises de position en vue d'une intercompréhension réciproquement émise. C'est dans une interaction consensuelle entre les réseaux sociaux et la société politique que les décisions vont dynamiser la gestion de la société subsaharienne. Cela sous-entend que la quête du consensus doit favoriser une interaction entre les réseaux sociaux et la société politique.

3.2. L'interaction consensuelle entre les réseaux sociaux et la société politique

[L'Afrique noire] progresse par petites touches une conception de l'avenir où le progrès matériel est reconnu comme projet d'avenir ; la raison y impose peu à peu deux mécanismes de gestion de la rareté dans la liberté : le marché et la démocratie. L'un pour les biens privés, l'autre pour les biens publics. S'impose doucement l'idée que l'homme naturellement bon, qu'il a droit au progrès matériel, et que, s'il ne suit pas le chemin de la vertu, c'est qu'il est victime d'une mauvaise organisation de la société. (J. Attali, 2015, p. 81).

L'Afrique noire est loin d'être à la traîne civilisationnelle à l'ère des réseaux sociaux puisque l'occasion lui est donnée de se faire entendre et d'attendre le son de socle de la révolution pour profiter de son printemps qui n'est pas encore effectif. Loin de demeurer la victime d'une mauvaise organisation de la société, l'Afrique noire va se donner les moyens de juguler les crises communicationnelles et informationnelles, d'améliorer les autonomies privée et publique. C'est sur la

base d'autonomisation communicationnellement maîtrisée que l'espace public subsaharien va emprunter le chemin de la vertu favorable au printemps subsaharien qui sera alimenté par l'essor des réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux permettent de fédérer une partie du peuple autour d'une cause commune et de générer des mobilisations, voire des révolutions. Si tout ce qui se passe sur la Toile est virtuel, l'impact peut-être bien réel ! Les réseaux sociaux ont donc un effet levier sans précédent aujourd'hui, comme le furent en leur temps le livre imprimé, les journaux, la radio ou la télévision. Les médias jouent un rôle puissant dans la société en diffusant les informations et en délivrant leurs idées (ce n'est pas pour rien que les dictatures musellent tous les organes de presse). Dans un monde 2.0, les réseaux sociaux sont incontournables. (S. Montévrin, 2019, p. 46).

Ce qui importe à l'espace public subsaharien, c'est la nécessité de stimuler une interaction communicationnellement consensuelle aux fins de lui donner les aptitudes à la consolidation de sa société citoyenne. C'est avec les réseaux sociaux que des balises d'actions ou de réactions vont attirer l'attention de la société politique qui n'aura d'autres choix que de rationaliser ses prises de décisions. C'est ainsi que les piliers juridiques de discussion vont préserver les droits des citoyens, sociétaires juridiques légitimés par les droits politiques fondamentaux. Cela sous-entend que la liberté communicationnelle se forme, consolide la volonté et l'opinion publiques. Il s'agit de préserver les droits des citoyens.

Autrement dit, les droits politiques fondamentaux égaux pour tous résultent d'un accès symétrique à la juridicité de la liberté communicationnelle de tous les sociétaires juridiques ; or celle-ci exige, de son côté, que la formation de la volonté et de l'opinion au moyen de la discussion s'effectue sous des formes telles qu'elle permette un exercice de l'autonomie politique préservant les droits des citoyens. (J. Habermas, 2012, p. 145).

Conclusion

En définitive, les réseaux sociaux, en accélérant cette digitalisation du monde qui entraîne de profondes mutations dans la conduite des êtres humains, font sauter des barrières de sociabilisation rapprochée faisant qu'il est très difficile de faire passer l'espace public subsaharien hors de l'espace privé et vis-versa. La gestion n'est plus une affaire de minorité, de société politique, l'élite au pouvoir.

Les réseaux sociaux influencent considérablement l'État, la société politique en rationalisant leurs prises de décisions. Il est sans doute impératif que la

liberté d'expression fusionne raisonnablement avec la liberté communicationnelle en vue de faire des sociétaires juridiques des citoyens aguerris à l'argumentation, à la discussion. Ce qui importe ici, c'est la nécessité d'aboutir au consensus raisonnable en désorganisant les canaux conventionnels de communication et de l'information, en modifiant les décisions et/ou les prises de décisions de la société politique dans une société où tout citoyen n'est qu'un sociétaire juridique. Ainsi, l'usage des plateformes discursives va permettre d'établir une stratégie de social média efficace.

Les réseaux sociaux permettent de rompre avec l'isolement social pour le désenclavement puisque les limites géographiques vont s'effacer grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information. C'est ainsi que les réseaux sociaux vont parvenir à influencer l'espace public subsaharien en servant de contrepoids à la monarchisation de la communication et de l'information par les autorités de régulation qui sont assignées à la tâche. Ainsi, la fin des réseaux sociaux va résider dans l'achèvement des médias d'État. D'où leur mise à jour dans la diffusion de la communication et de l'information.

Avec les réseaux sociaux, la « nouvelle modernité » croit au progrès, au marché, à la liberté, à la liberté de commencer, de penser, de posséder, d'échanger, de voter. Une ère d'expression va voir le jour au-delà de la liberté. La dynamique de tout espace public doit se déployer entre les libertés d'expression et communicationnelle où des sociétaires juridiques optent pour le consensus rationalisant dans un cadre d'argumentation, de discussion.

Références bibliographiques

ADICO Patrice, 2018, « Construction identitaire et représentation de soi sur les réseaux sociaux en ligne chez les jeunes Allemands à l'épreuve de la poésie », in *Les réseaux sociaux en ligne. Problématique des nouvelles transparences*, Paris, L'Harmattan.

AGBESSI Akpéné Délalom, 2018, « L'ironie des nouvelles transparences : masque et théâtralisation de soi sur les réseaux sociaux », in *Les réseaux sociaux en ligne. Problématiques des nouvelles transparences*, Paris, L'Harmattan.

ATTALI Jacques, 2015, *Histoire de la modernité*, Paris, Flammarion.

BALLE Francis, 2005, *Médias et sociétés*, Paris, Montchrestien.

COULIBALY Arouna, 2018, « Le lanceur d'alerte : entre vérité, résistance au pouvoir et rapport du soi au soi ; problématique et enjeux des nouvelles transparences », in *Les réseaux sociaux en ligne. Problématiques des nouvelles transparences*, Paris, L'Harmattan.

DELSOL Jean-Philippe, 2015, « L'État impotent et les fausses libertés » in *Libéralisme et liberté d'expression*, Texquis, Paris.

DOSSO Faloukou, 2021, « Médias et redistribution des cartes du pouvoir à l'ère de la liberté d'expression », in *Cahier de l'IREA, Revue de l'Institut de recherches et d'études africaines*, N°43-2021, Paris, L'Harmattan.

FEERTCHAK Alexis, 2016, *L'avenir du politiquement correct*, Paris, Printemps.

GORÉ Orphée, 2018, « Les réseaux sociaux numériques : nouveau territoire de l'extranéité romanesque française », in *Les réseaux sociaux en ligne. Problématiques des nouvelles transparences*, Paris, L'Harmattan.

GORIUS Aurore et MOREAU Michaël, 2013, *Les gourous de la com'. Trente ans de manipulations politiques et économiques*, Paris, La Découverte.

HABERMAS Jürgen, 2012, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad.fr Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard.

MONTÉVRIN Sophie, 2019, *Le piège. L'influence toxique des réseaux sociaux*, Paris, Kiwi.

OPPENHEIMER Franz, 1913, *L'État, ses origines, son évolution et son avenir*, trad.fr M. W. Horn, Paris, M. Giard et E. Brière.

RAMOND Denis, 2018, *La bave du crapaud. Petit traité de liberté d'expression*, Paris, L'Observatoire/Humensis.

REDEKER Robert, 2021, *Réseaux sociaux : la guerre des Léviathans*, Monaco, Rocher.